

McKinnon, le 'hacker' de la NASA, à nouveau devant les juges

S'il perd, ce sera le premier pirate de « Sa Très Gracieuse Majesté » à être extradé vers les Etats-Unis. Gary McKinnon alias Solo attendait son procès en appel avec fébrilité. Accusé d'avoir accédé et effacé illégalement des données confidentielles de 53 ordinateurs de l'armée américaine et de la NASA, il encourt jusqu'à 60 années de prison. Les dommages estimés approcheraient le million de dollars, néanmoins, les Etats-Unis ont reconnu ne posséder aucune preuve que McKinnon ait téléchargé des informations confidentielles ou qu'il en ait fait bénéficier des gouvernements étrangers,.

Il a été inculpé en 2002 par la justice fédérale américaine de huit chefs d'accusation de crimes informatiques commis dans 14 Etats différents. Depuis, les autorités US attendent son extradition mais McKinnon multiplie les procédures.

Ce londonien reconnu dans les milieux du piratage comme une référence a commencé sa carrière de hacker, explique-t-il, en recherchant la présence d'OVNIS. En pensant que la vérité est décidément ailleurs, il légitime ses **intrusions dans les systèmes de la NASA entre 2001 et 2002**. McKinnon a admis devant la Cour qu'il utilisait un programme appelé « Remotely Anywhere » pour pirater des postes de nuit des agences de sécurité américaines, lorsque tous les employés sont partis. Cet « Arsène Lupin » de l'informatique s'est alors fait prendre à cause du décalage horaire entre Londres et les Etats-Unis. Un employé s'étant vite rendu compte de l'intrusion.

Son appel devant la chambre des Lords est une de ses dernières cartouches. Sans quoi il sera extradé vers le territoire américain. L'homme de 42 ans utilise malgré tout la stratégie et le flegme très British du « Wait and See ». La chambre des Lords doit mettre trois semaines avant de se prononcer. En cas décision négative, le pirate a prévenu qu'il formerait un ultime recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme ...

Les autorités américaines qui tiennent absolument à McKinnon (qualifié de plus grand pirate de tous les temps) continuent leur guerre contre les pirates informatiques. Vendredi dernier, un américain a été reconnu coupable d'avoir détourné les PC d'entreprises européennes pour les intégrer à un Botnet. Robert Matthew Bentley a écopé d'une peine de trois ans et demi de prison et 65.000 dollars d'amende.